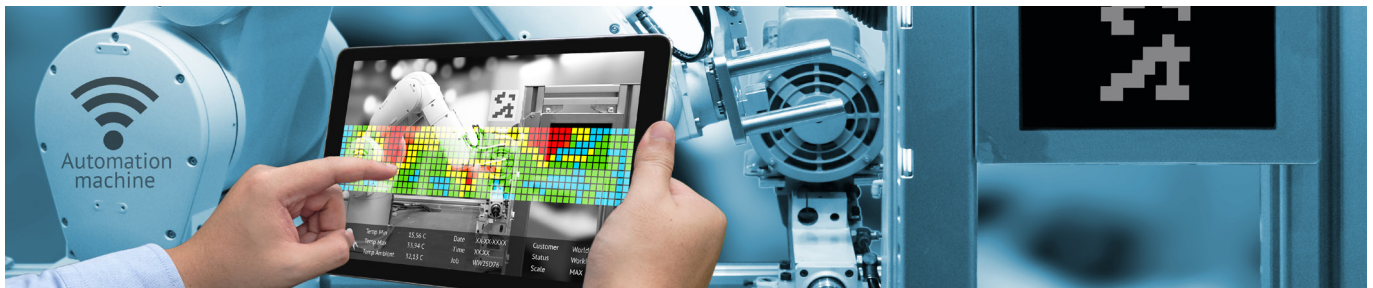


Emmener les entreprises vers l'Industrie du Futur

Les CCI acteurs de la transformation des entreprises industrielles



L'industrie joue un rôle essentiel dans l'économie française. Elle représente 12,4% du produit intérieur brut et génère 74% des exportations et 80% de la R&D. L'emploi dans l'industrie est plus qualifié que la moyenne et présente un effet multiplicateur : on estime qu'un emploi industriel génère 3 à 4 emplois hors industrie. L'industrie connaît un rebond depuis 2016 : elle fait des progrès de productivité supérieurs à la moyenne des autres secteurs et son développement permet d'élever le potentiel de croissance nationale.

Lancé en avril 2015 par le Président de la République, le projet « Industrie du Futur » amplifie cette dynamique. Il a pour objectif de transformer l'industrie afin qu'elle réponde mieux aux trois défis dont dépend sa compétitivité : technologique et numérique, énergétique et écologique, stratégique et organisationnel. Le réseau des CCI de France s'est activement impliqué dans la démarche. En 2016, CCI France a rejoint l'Alliance Industrie du Futur (AIF) chargée de déployer le projet au niveau national. Parallèlement, une Task Force dédiée, alliant CCI régionales et territoriales, a été constituée. Les CCI se sont rapidement appropriées les concepts des briques technologiques et ont développé leurs propres outils (cf. encadré). Cette réactivité de l'offre des CCI permet aujourd'hui aux conseillers d'accompagner efficacement les entreprises dans leur transformation.

Ce début de quinquennat représente une opportunité inédite de confirmer l'ambition du programme Industrie du Futur : il a su mobiliser l'ensemble des acteurs et pourrait accroître significativement la compétitivité de l'industrie française. A l'heure du déploiement régional du programme, les pouvoirs publics peuvent compter sur les CCI pour en être un relais efficace auprès de toutes les entreprises industrielles.

➔ Cibler les TPE, PME et ETI : la mission des CCI

Les grands groupes ont su s'approprier les nouveaux enjeux de transformation industrielle, mais le constat est différent pour les TPE, PME et ETI. Celles-ci ont besoin d'un accompagnement spécifique pour aborder cette transformation, notamment l'intégration de nouveaux process de production et de nouveaux modèles d'affaires.

Les 300 conseillers « industrie » ont pour mission d'accompagner toutes les entreprises industrielles dans leur transformation vers l'Industrie du Futur.

Depuis 2016, les actions des CCI sur le terrain se déclinent autour

de 5 axes :

- La sensibilisation des TPE, PME et ETI aux enjeux de l'Industrie du Futur.
- L'analyse de la maturité des projets de transformation industrielle.
- La connexion des besoins des entreprises industrielles à l'offre de solutions territoriales.
- La valorisation du portefeuille d'offres technologiques.
- L'internationalisation des entreprises concernées sur les marchés extérieurs.

Des outils adaptés à chaque étape de la transformation de l'entreprise

Le Serious Game « Industrie du Futur » : initié et développé par la CCI Alsace Eurométropole, ce « jeu sérieux » permet au chef d'entreprise de construire son Industrie du Futur, brique technologique après brique technologique. En 10 minutes, le jeu lui permet d'évaluer son niveau de connaissance de l'Industrie du Futur et de se familiariser avec les briques technologiques qu'il peut mettre en oeuvre au sein de sa structure.

Le Scan « Industrie du Futur » : le Scan permet d'évaluer le niveau de maturité d'une entreprise industrielle et d'accompagner le dirigeant dans son projet d'Industrie du Futur. Composé de 60 questions et articulé autour de 5 « piliers » - stratégie, agilité, frugalité, collaboratif et digital - le Scan a pour objectif d'amener les TPE, PME et ETI à anticiper les mutations propres à l'Industrie du Futur et de les intégrer à leur projet d'entreprise.

Le répertoire national des « Offreurs de solutions » : cette base de données, constituée par les CCI en partenariat

avec l'Alliance pour l'Industrie du Futur, permet d'établir une cartographie, région par région, de l'offre technologique et de services et d'impulser une mise en relation entre les entreprises industrielles régionales et les offreurs de solutions.

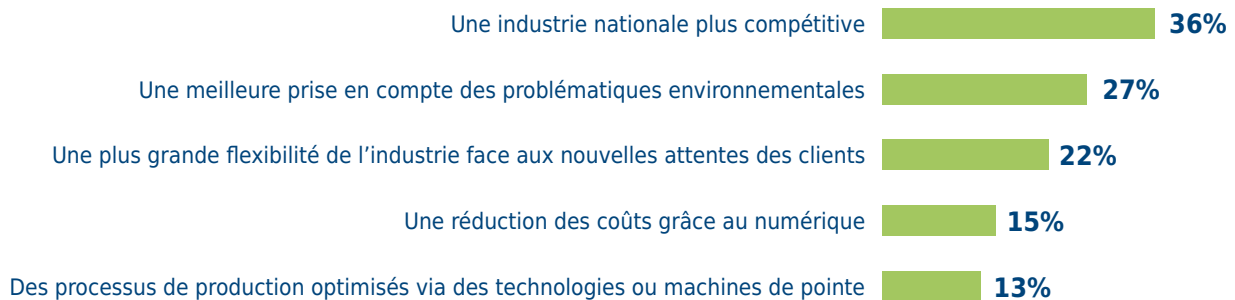
La présence structurée sur des salons industriels : les CCI proposent aux offreurs de solutions de valoriser leurs solutions technologiques et leurs services via des stands communs sur les salons professionnels.

Développement d'une place de marché permettant les fertilisations croisées et le business entre industriels

Les donneurs d'ordre manquent parfois de visibilité sur les sous-traitants et prestataires industriels susceptibles d'apporter la solution la plus appropriée à leurs projets. Afin d'aider ces grands comptes à trouver leurs fournisseurs industriels, le réseau des CCI a développé une base de données recensant l'ensemble des sous-traitants industriels potentiels (industries, prestataires de services, fournisseurs de solutions industrielles...). Elle est actuellement accessible en ligne sur le site www.cotraitel.com.

➤ Les impacts positifs de la transition vers l'Industrie du Futur

Selon les chefs d'entreprise*, les principales transformations positives qu'apportera la transition vers l'Industrie du Futur sont :



* La grande consultation des entrepreneurs - sondage OpinionWay pour CCI France / La Tribune / Europe 1 / Vague 18 - Avril 2017

➤ Aller plus loin dans le déploiement du programme Industrie du Futur

Afin de poursuivre et renforcer la dynamique du projet Industrie du Futur, plusieurs initiatives sont prévues à moyen terme par les CCI :

- Amener un nombre croissant d'entreprises industrielles (TPE, PME et ETI) à mieux anticiper les mutations et les accompagner dans la transformation de leur système productif et de leur modèle : pour cela, les CCI poursuivent **le déploiement des outils nationaux au niveau de chacune des régions**, en lien avec les collectivités territoriales intéressées. L'objectif est d'augmenter le nombre de TPE et PME bénéficiaires.
- Offrir une vision consolidée des relations entre les entreprises industrielles et l'offre technologique des territoires : les CCI prévoient notamment **la création d'un Observatoire national de l'Industrie du Futur**. Il visera à exploiter les données issues des « Scans Industrie du Futur » et de la base de données « Offreurs de solutions ». Il s'appuiera sur

des statistiques et des données consolidées nationales pour faire apparaître des tendances et établir des éléments de comparaison entre les régions.

- Favoriser les échanges et les synergies entre sous-traitants industriels : les CCI souhaitent **créer une communauté des offreurs de solution pour l'Industrie du Futur**. Cette communauté permettrait aux offreurs d'interagir, de partager des bonnes pratiques et des savoir-faire et de co-développer des solutions innovantes.

La thématique de la sécurité des systèmes d'information et des données devient également prégnante au fur et à mesure que se déploie le programme Industrie du Futur. La plupart des entreprises ne savent pas comment appréhender le sujet. La conception et la mise à disposition par les CCI d'un autodiagnostic en ligne portant sur leur maturité vis-à-vis de la cybersécurité est de nature à les aider dans la prise en charge de cette dimension.

30 000 PMI

bénéficie chaque année, en individuel ou en collectif, de l'appui des conseillers industrie des CCI :

- **Renforcement de la performance**
(Excellence opérationnelle, démarches de progrès, qualité, supply chain, ...)
- **Mise en réseau**
(Structuration de filières, clustering, partenariats, croissance externe, ...)
- **Accès aux marchés**
(Veille réglementaire et normative, participation aux salons industriels, commande publique, ...)

Et après ? Les propositions des CCI

- **Renforcer la pertinence des labels French Fab et Creative Industry en y associant les CCI** : les CCI seraient garantes de la valorisation des fleurons de l'industrie française, notamment parmi les plus petites entreprises. De par leur connaissance fine du tissu entrepreneurial, elles pourraient identifier les entreprises les plus susceptibles de représenter l'industrie du pays, en France ou à l'étranger (selon les labels). Ce travail d'identification pourrait être réalisé en partenariat avec les Régions par exemple.
- **Relancer le suramortissement** : en 2012, à l'occasion du rapport Gallois, les CCI ont proposé un « Plan Robot » destiné à moderniser l'outil de production national, en utilisant notamment un mécanisme de suramortissement sur la durée d'un quinquennat. Le dispositif de suramortissement mis en place d'avril 2015 à avril 2017 a produit des effets significatifs en matière d'investissement (+15% pour l'acquisition de robots par exemple - chiffres de la Fédération de l'Industrie Métallurgique). Il s'agit de pérenniser ce mécanisme de suramortissement sur le moyen terme afin qu'il prenne sa pleine mesure.

Pour aller plus loin contacts CCI France :

Direction de l'International, de l'Industrie, de l'Innovation et de l'IE - Alain Khemili - a.khemili@ccifrance.fr - 01 40 69 39 35
Direction des relations institutionnelles : Laure Prévot - l.prevot@ccifrance.fr - 01 40 69 37 79

www.cci.fr

